

Missions Etrangères de Paris rapportent trois fameuses pièces à l'appui de leurs réponses :

“ 1^o Une lettre de M. de Laval qui leur permet d'aller s'établir à Québec, sur la demande qu'ils en avaient faite ; 2^o Un acte qui contient les conventions qu'il avait avec eux ; 3^o Un contrat de vente d'un terrain sur lequel est actuellement bâti le Séminaire, pour le prix et somme de 8000 frs que M. de Laval reconnaît avoir reçu en deniers comptants et dont il se tient et reconnaît content ” (1).

(1) En voilà un cadeau et un titre de propriété ! 8000 francs pour devenir propriétaire d'une maison (le Séminaire proprement dit) qui devait coûter 400,000 livres ! Ce ne fut certainement pas le Séminaire de Paris qui fournit cette somme. Au reste, il semble que cette somme de 8000 francs n'était qu'un simple prêt, puisque Mgr de Laval la remit au Séminaire des Missions Etrangères, de Paris, le 8 avril 1680, dans “ l'acte de donation ” qu'il fit ce jour-là, au *Séminaire de Québec*. Il appert par cet acte que les directeurs de Paris “ se désistent de l'emplacement sur lequel le dit Séminaire de Québec a basti la maison du dit Séminaire, moyennant la somme de huit mille livres au prix courant de la monnaie de Québec, où les écus d'argent de soixante sols valent quatre livres et les autres espèces à proportion, consentant les parties respectivement que le dit contrat soit et demeure nul comme non advenu et que le dit Seigneur Evesque dispose du dit emplacement ainsi qu'il avisera bon estre. En conséquence de quoi le dit Seigneur Evesque a présentement rendu et payé aux dits Sieurs Supérieur et Directeur du Séminaire de Paris, la somme de six mille livres en espèces de louis d'argent à soixante sols pièce, revenant à quatre livres pièce, suivant l'usage de la Nouvelle-France, à la dite somme de huit mille livres. ” (copie aux archives de l'archevêché).

Le Séminaire de Paris n'avait donc pas la propriété du Séminaire de Québec. Mais par suite de cette union que Mgr de Laval avait faite des deux séminaires, celui de Paris voulait être maître de tout et semblait avoir complètement oublié, en 1752, cet acte pourtant si important du 8 avril 1680. Les directeurs prétendaient que le Séminaire de Québec n'était pas séminaire diocésain mais bien leur séminaire à eux. Et j'en trouve la preuve dans une lettre écrite à Mgr de Pontbriand par leur supérieur Burgurieux, le 9 mai 1752